



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

À CONSERVER

La loi fait obligation au maire d'informer les habitants sur les risques majeurs encourus sur le territoire de sa commune. De par sa situation géographique et la nature de ses industries, **Montoir-de-Bretagne est soumise à des risques majeurs importants.**

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) a pour objectif de vous informer sur les risques majeurs existants sur notre commune. Vous y trouverez des conseils pour y faire face, ainsi que des recommandations simples et pratiques. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Ce document est un outil pratique. **Conservez-le précieusement.**

Le Maire de Montoir-de-Bretagne

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

Face aux risques recensés sur la commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, **il est nécessaire de développer une information préventive.**

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** s'inscrit dans cette démarche de prévention.

LE RISQUE MAJEUR

Les risques majeurs résultent d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une gravité importante.

La commune de Montoir-de-Bretagne est concernée par :

· **LE RISQUE NATUREL** : risques météorologique, inondations et submersions marines, sismique

· **LE RISQUE TECHNOLOGIQUE** : risques industriel et transport de matières dangereuses

· **UNE PARTICULARITÉ LOCALE** : le feu de tourbe. La présence de tourbe dans les marais de Brière peut générer des feux difficiles à éteindre, comme celui de juillet 2019, à la Butte d'Ovis. Le risque pour la population est l'**exposition prolongée aux fumées** à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons.



LE RISQUE
MÉTÉOROLOGIQUE

PAGE 6



LE RISQUE INONDATION
ET SUBMERSION MARINE

PAGE 8



LE RISQUE
INDUSTRIEL

PAGE 12



LE RISQUE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

PAGE 14



LE RISQUE
SISMIQUE

PAGE 16

L'ALERTE / PLUSIEURS DISPOSITIFS VOUS PERMETTENT D'ÊTRE ALERTÉ

1 LE SYSTÈME D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

Inscrivez-vous grâce au coupon détachable en fin de document.

2 LES SIRÈNES

• La sirène SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

située rue de Chateaubriand

DÉBUT : 3 séquences d'1mn 41, séparés par un intervalle de 5s

FIN : son continu 30s

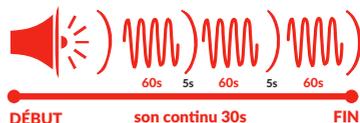


• Les sirènes des sites industriels Yara, Elengy, Egiom et Cargill, reliées par communication radio pour un déclenchement simultané.

DÉBUT : 3 séquences de 60s, séparées par un intervalle de 5s

FIN : son continu 30s

Les essais de ces sirènes ont lieu les 1^{ers} mercredis du mois à 11 h 45.



• Par ailleurs, un dispositif spécifique d'alerte a été mis en place dans les écoles primaires, afin que ces dernières puissent être alertées très rapidement en cas de crise. Une démarche similaire est en cours sur le site Bonne Fontaine.

3 LES ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir - niveaux **vert** **jaune** **orange** **rouge**. Dès le niveau **orange**, suivez les conseils de comportements. Ces alertes, disponibles sur le site internet www.meteo.fr sont relayées par les médias.

LE PACK SÉCURITÉ / À PRÉPARER CHEZ SOI



- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
- Nourriture et eau
- Papiers personnels
- Médicaments (notamment traitements quotidiens)



CONSTRUIRE VOTRE PLAN D'URGENCE FAMILIAL

afin d'assurer la sécurité de votre domicile

Lors d'une situation d'urgence, **il est nécessaire de sécuriser son habitation**. Les adultes et les enfants en mesure de le faire doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de leur domicile. Pensez à réaliser des dessins des emplacements de l'alimentation en eau, gaz...

EAU	Emplacement du robinet d'arrêt	
	Consignes d'arrêt	
GAZ	Emplacement de la vanne d'arrêt	
	Consignes d'arrêt	
ÉLECTRICITÉ	Emplacement du disjoncteur	
	Consignes d'arrêt	
EMPLACEMENT DES EXTINCTEURS		

Les personnes-ressources : des personnes sont souvent prêtes à vous aider dans votre entourage. Il est aussi important de noter une ou plusieurs personnes-ressources qui sont suffisamment éloignées afin qu'elles ne soient pas susceptibles d'être touchées par l'évènement qui vous frappe. Pensez à noter leurs contacts sur votre plan d'urgence familial.

NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE



3 février 1990

↘ Rafales de vents de **140** km/h enregistrées à Montoir-de-Bretagne

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade atlantique, nous sommes aussi exposés aux chutes de neige, au verglas ou aux températures extrêmes.

→ TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les rafales de vent approchent les 100 km/h dans les terres et 120 km/h sur les côtes



VENT VIOLENT



FORTES PRÉCIPITATIONS



ORAGE



CANICULE



GRAND FROID



NEIGE VERGLAS



Et moi, je fais quoi ?

AVANT

- **Mettez à l'abri** ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- **Évitez de prendre la route**, reportez vos déplacements

PENDANT

- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1** pour suivre l'évolution de la situation.
- **Mettez vous à l'abri** dans un bâtiment en dur ; fermez portes et volets
- **Ne vous abritez pas** sous un arbre
- **Ne vous approchez pas** des lignes électriques
- **N'allez pas chercher vos enfants** à l'école
- **Évitez** tout déplacement

APRÈS

- **Réparez** même sommairement pour éviter les dégâts supplémentaires (toiture notamment)
- **Faire couper** arbres et branches qui menacent de tomber
- **Ne pas toucher** aux câbles tombés à terre



Les alertes météorologiques

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir - niveaux **vert** **jaune** **orange** **rouge**.

Dès le niveau **orange**, suivez les conseils de comportements. Ces alertes, disponibles sur le site internet www.meteo.fr sont relayées par les médias.

Faire...



Soyez VIGILANT



Mettez-vous À L'ABRI



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



27/28
février 2010

Tempête
Xynthia.

Pas de dégâts importants sur notre commune, mais elle fait aujourd'hui référence en la matière.

La commune de Montoir-de-Bretagne est bordée par la Loire et les marais de Brière. Il faut donc distinguer deux types d'inondations :

- La partie sud de la commune, correspondant au lit majeur de la Loire, et particulièrement le secteur de Bellevue soumis au risque de submersion marine,
- Et les marais, soumis à l'accumulation des eaux de ruissellement.

Ce qui est fait

+ IDENTIFICATION DES SECTEURS INONDABLES

le Plan Local d'Urbanisme intercommunal impose la réalisation d'aménagements spécifiques dans les nouvelles constructions.

+ UN PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

visé à améliorer la connaissance du risque, et définit notamment un programme de travaux en matière de gestion des eaux pluviales.

Et moi, je fais quoi ?

AVANT

- **Écoutez France Bleu Loire Océan** FM 88.1 pour suivre l'évolution de la situation.
- **Suivre les consignes des autorités.**
- **Déplacez les véhicules** susceptibles d'être inondés.
- **Se protéger dès l'annonce** de la montée des eaux :
 - **ranger au sec** produits toxiques, documents officiels
 - **boucher les ouvertures** basses du domicile
 - **faire une réserve** d'eau potable en étage
 - **couper** l'eau, l'électricité et le gaz

PENDANT

- **Écoutez France Bleu Loire Océan** FM 88.1.
- **Ne pas tenter de rejoindre** vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.

- **Libérez les lignes téléphoniques** pour les secours.
- **Ne pas s'engager** en zone inondée.
- **Évacuez** sur ordre seulement.

APRÈS

- **Aérez et désinfectez** les pièces
- **Chauffez** dès que possible
- **Circulez** avec prudence
- **Déclarez** les dégâts aux compagnies d'assurances
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation
- **Suivre les consignes** données par les autorités concernant la consommation d'eau et de denrées alimentaires.



Faire...



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



Mettez-vous À L'ABRI en gagnant un point haut



BOUCHEZ les fermetures basses au domicile



COUPEZ l'eau et l'électricité

Ne pas faire...



NE PAS S'ENGAGER en zone inondée

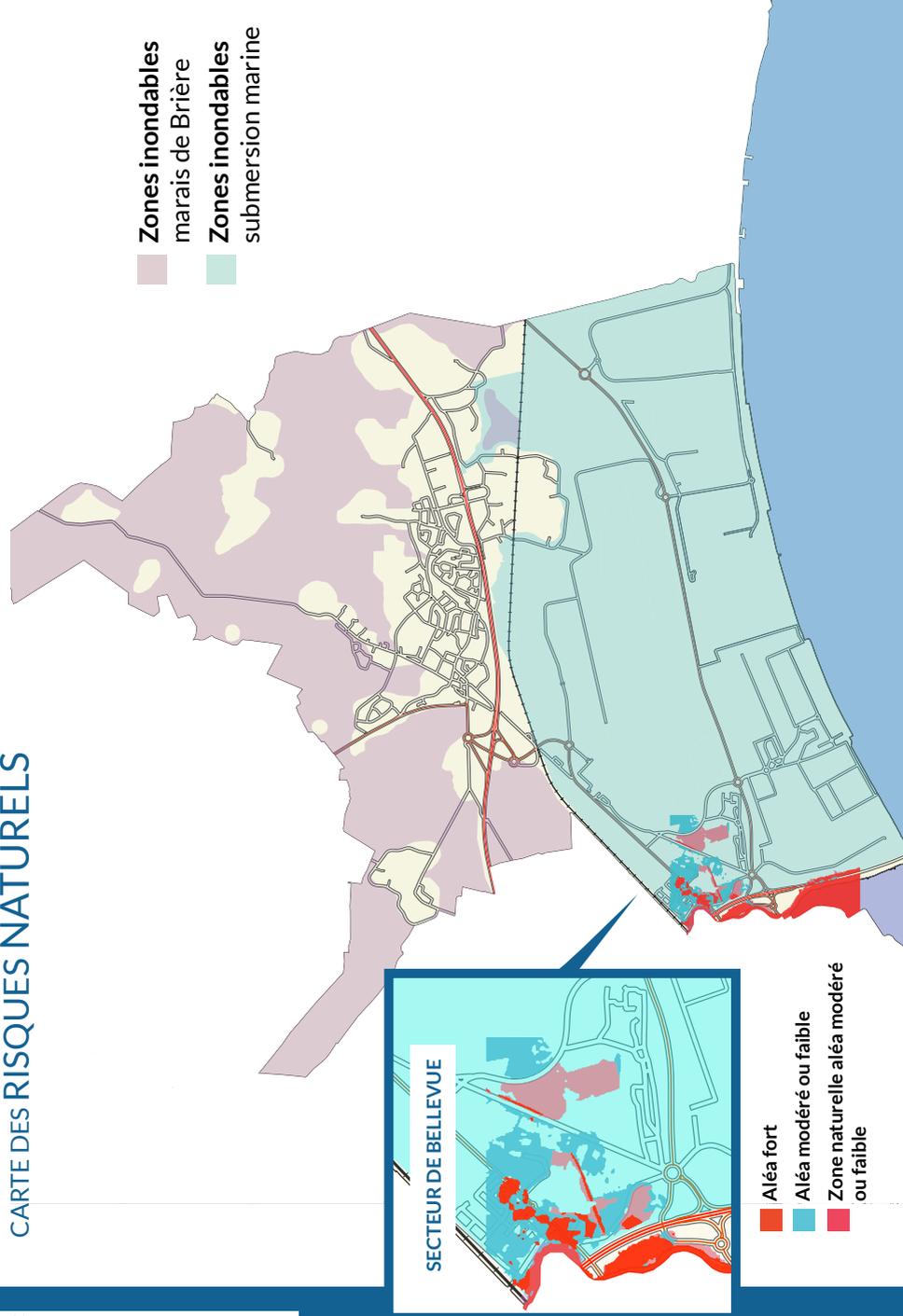


NE TÉLÉPHONEZ PAS

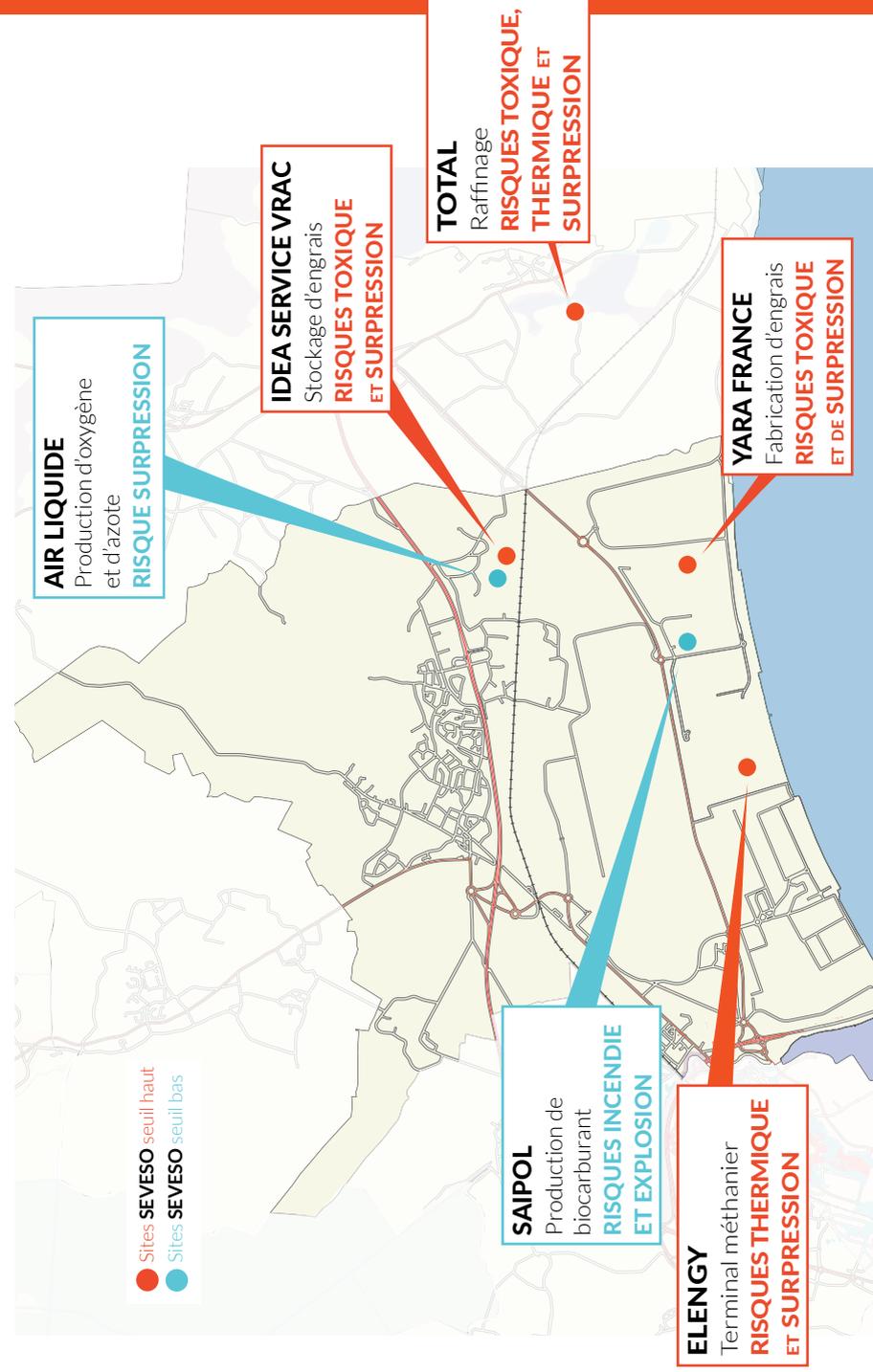


NE TENTEZ PAS de rejoindre vos proches

CARTE DES RISQUES NATURELS



Source : CARENE Plan d'Agglomération 2019, Ville de Montoir-de-Bretagne périmètre DICRIM



Source : CARENE Plan d'Agglomération 2019, Ville de Montoir-de-Bretagne périmètre DICRIM

CARTE DES SITES À RISQUE



© Dominique MACCEL / Ville de Saint-Nazaire

UN ACCIDENT INDUSTRIEL

se traduit par un incendie, le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol

3 établissements Seveso seuil haut sont présents sur notre commune :

Yara France (fabrication d'engrais), Idea Services Vrac (stockage d'engrais) et Elengy (terminal méthanier).

3 établissements sont également présents sur la commune voisine de Donges :

Antargaz, Total et SFDM.

Ces établissements sont soumis à une réglementation particulière et sont contrôlés par les services de l'État.

Ce qui est fait

+ La maîtrise de l'urbanisation autour des sites Seveso est assurée par les **Plans de Prévention des Risques Technologiques** : le PPRT de Montoir-de-Bretagne prescrit l'aménagement d'une pièce de confinement, afin de se protéger du risque toxique généré par Yara.

Et moi, je fais quoi ?

AVANT

- **S'informer** sur les risques, le signal d'alerte et les consignes
- **Si vous entendez le signal d'alerte : confinez-vous**
- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1** pour suivre l'évolution de la situation ou tout autre médias (TV, internet...)

APRÈS

- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation
- **Suivre les consignes** données par les autorités concernant la consommation d'eau et de denrées alimentaires
- **Aérez** le local de confinement.



PENDANT

- **N'allez pas chercher** vos enfants à l'école
- **Rejoindre** le bâtiment le plus proche et se confiner
- **Écoutez France Bleu Loire Océan FM 88.1**
- **Ne pas fumer**
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**
- **Ne pas téléphoner**
- **Ne pas manger ou boire** de produits non conditionnés

Comment se confiner ?

MATÉRIEL :

- **Ruban** adhésif étanche à l'air
- **Linges humides** en cas de picotements du nez
- **Escabeau.**

EN PRATIQUE, DÈS LE DÉBUT DE L'ALERTE :

- **Arrêter** les systèmes de chauffage, ventilation, climatisation, fermer portes et fenêtres,
- **Obturer les entrées** d'air avec le ruban adhésif (portes, fenêtres, prises, interrupteurs, bouches de ventilation, coffrages de volets roulants, trappes et éléments traversant les parois...).

À VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT :

- **Vérifier** la péremption des rouleaux de rubans adhésifs (remplacement tous les deux ans)
- **Remplacer** le stock de piles destiné à la radio et à la lampe de poche
- **Renouveler** le stock de bouteilles d'eau.

Faire...



Soyez VIGILANT



Mettez-vous à l'ABRI



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



FERMEZ tout

Ne pas faire...



NE TÉLÉPHONÉZ PAS



NE TENTEZ PAS de rejoindre vos proches



PAS DE FLAMME



26 août 1972

Explosion du pétrolier Princess Irène à Donges. 6 morts

26 sept. 2002

Incendie de la cargaison d'engrais du cargo Deneb à Montoir-de-Bretagne. Un nuage irritant entraîne le confinement de 10 000 personnes sur 3 communes



UNE MATIÈRE DANGEREUSE

est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive, ou radioactive.

À Montoir-de-Bretagne, les flux de transport de matières dangereuses

s'effectuent principalement par :

- La **RN 171** (4 voies) et la **RD 100** (boulevard des Grandes Rivières)
- La **voie ferrée**
- Les **canalisations** : pipelines et gazoducs
- La voie fluviale : le **port de Montoir-de-Bretagne** accueille de nombreux navires.



Transport de matières dangereuses



Canalisations de matières dangereuses

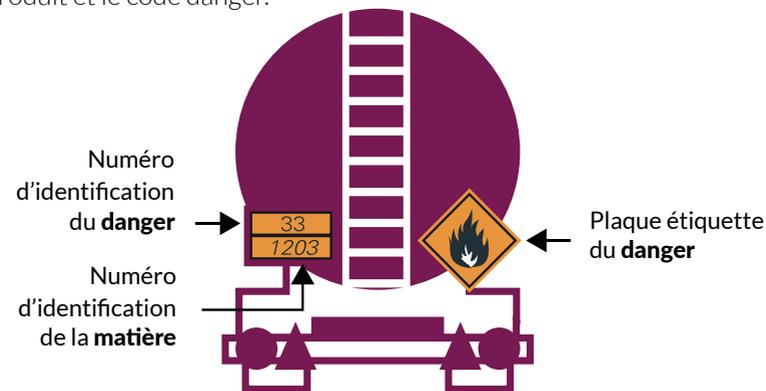
Ce qui est fait

+ La prise en compte du risque dans l'aménagement : des **servitudes d'utilité publique liées aux canalisations de transport de matières dangereuses** sont annexées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Si vous êtes témoin d'un accident



- **Donnez l'alerte** en téléphonant aux **sapeurs-pompiers (18)**, à la **police ou gendarmerie (17)**.
- **Précisez** le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger.



La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

Faire...



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



Mettez-vous À L'ABRI



FERMEZ tout



QUITTEZ la zone d'accident

Ne pas faire...



NE TÉLÉPHONEZ PAS



NE PAS CHERCHER vos enfants à l'école



PAS de flamme



NE PAS entrer en contact avec le produit



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
peuvent se traduire par

- Des glissements de terrain
- Des chutes de pierre

➔ **UN SÉISME**

se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur.

La commune de Montoir-de-Bretagne est classée en zone de sismicité modérée 3 sur une échelle de 1 (faible) à 5 (forte).

Les conséquences

- **Pour L'HOMME** : blessures, décès, surtout si le mouvement de terrain est rapide et incontrôlé
- **Pour LES BIENS** : fissurations, effondrement partiel sans réhabilitation possible, destruction totale.



Et moi, je fais quoi ?



AVANT

- **Repérez** les points de coupure d'eau, électricité, gaz
- **Des règles de construction parasismiques** s'appliquent sur les bâtiments neufs

PENDANT

- **Restez où vous êtes :**
 - **À l'intérieur : mettez vous à l'abri** près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous un meuble solide. **S'éloigner des fenêtres.** Si vous êtes au rez-de-chaussée, et à proximité de la sortie : **sortir du bâtiment et s'en éloigner**
 - **À l'extérieur :** ne pas rester sous des fils électriques, ou ce qui peut s'effondrer (pont, corniches...)
 - **En voiture :** arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS

- **Évitez** de téléphoner
- **Méfiez-vous des répliques :** il peut y avoir d'autres secousses.

Faire...



RESTEZ INFORMÉ et suivez les consignes



Mettez-vous À L'ABRI

Ne pas faire...



NE TÉLÉPHONEZ PAS



N'ALLEZ PAS CHERCHER vos enfants à l'école



INSCRIPTION au SYSTÈME d'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

Particuliers
et
entreprises

De quoi d'agit-il ?

Il s'agit d'un SERVICE GRATUIT de DIFFUSION D'ALERTE par MESSAGE VOCAL ou SMS en cas D'ÉVÈNEMENT MAJEUR. C'est un moyen complémentaire aux sirènes d'alerte pour informer la population de Montoir très rapidement en cas de risques.

Qui est concerné ?

Peuvent s'inscrire les PARTICULIERS et ENTREPRISES de la commune.

Comment s'inscrire ?

EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'INSCRIPTION au dos de cette page et en le renvoyant à :
Mairie de Montoir-de-Bretagne / Service Environnement
65, rue Jean Jaurès 44550 Montoir-de-Bretagne
Ou par internet : www.montoirdebretagne.fr
rubrique > En un clic > Risques Naturels et Technologiques

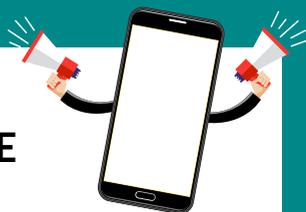


Comment serez-vous alertés ?

En priorité PAR MESSAGE VOCAL sur votre TÉLÉPHONE FIXE ou MOBILE. Vous avez la possibilité d'inscrire plusieurs numéros de téléphone à l'aide du formulaire, et ensuite d'actualiser vos données en cas de changement. Les numéros de téléphone de l'annuaire figurent déjà dans notre base de données : inscrivez-vous si vous n'apparaissez pas dans l'annuaire ou pour **communiquer votre numéro de portable**.

Formulaire
d'inscription

au SYSTÈME d'ALERTE TÉLÉPHONIQUE



Nom

Prénom

Adresse personnelle

S'il s'agit d'une entreprise, précisez le nom et l'adresse

Téléphone 1

Téléphone 2

Téléphone 3

Téléphone 4

(4 numéros maximum - **portable en priorité** ou fixe)

Courriel

Fax

Comment seront traitées mes données personnelles ?

Toutes les données recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte à la population en cas de nécessité. Le responsable de ce registre, mis à jour chaque année est le maire de Montoir-de-Bretagne.

Les destinataires des données recueillies sont le maire, les agents de la mairie concernés. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en adressant un courrier à Mairie de Montoir-de-Bretagne 65, rue Jean Jaurès 44 550 Montoir-de-Bretagne ou par mail à accueil@montoirdebretagne.fr

Mairie de Montoir-de-Bretagne 65, rue Jean Jaurès 44 550 Montoir-de-Bretagne
Tél. 02 40 45 45 00 - Fax 02 40 88 62 95 - www.montoirdebretagne.fr